



N° 24.63

**Débat d'orientation Budgétaire et
Rapport Social Unique**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 25 novembre 2024
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 20.28
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 4 décembre 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Il est exposé :

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 07 août 2015 crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote. Il doit comprendre un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et enfin sur la structure des effectifs et les éléments des rémunérations.

Le débat, mené sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé, est formalisé par une délibération spécifique.

Par ailleurs, le rapport social unique doit faire l'objet d'une présentation.

Après discussion et débat,

Le comité syndical,

- **PREND ACTE** le 04.12.2024 de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025, et de la présentation du rapport unique 2023

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 4 décembre 2024

Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 4 décembre 2024

Michel FAYET,
Président

